

REGLEMENT



Un chèque d'acompte de 30% vous sera demandé lors de l'inscription. Il ne sera encaissé qu'en cas de désistement (sauf si présentation d'un certificat médical). Le chèque d'acompte vous sera restitué le jour du départ.

Nous acceptons les chèques vacances, les CESU (à envoyer à la trésorerie lors du paiement).

Une facture vous sera directement envoyée à votre domicile à la fin du mois

| Tarifs mini séjour 2021 | | | | | | |
|-------------------------|---|--------------|-------------------------------|--------------|---|--------------|
| | « Ma première colo dans un arbre » 2015/2016 | | « A l'aventure » 2013/2014 | | « Nature et découverte » 2009 à 2012 | |
| | Commune | Hors commune | Commune | Hors commune | Commune | Hors commune |
| De 0 à 589 | 35 | 55 | 45€ | 65€ | 95 | 130 |
| De 590 à 903 | 40 | 60€ | 50€ | 70€ | 105 | 140 |
| De 904 à 1399 | 45 | 65 | 55 | 75 | 115 | 150 |
| 1400 et plus | 50 | 70 | 60 | 80 | 125 | 160 |

ALSH LA MARELLE

17 rue des Cailleuls,
35850 IRODOUER

La référente des 3 camps est **Océane Tertre**.

Pour plus d'informations contacter **Fanny Fonteneau**,

au : 06 16 43 37 75 ou par mail à : lamarelle@mairie-irodouer.fr



« Ma première colo dans un arbre »

9 places

Du 15 au 16 Juillet 2021

Au camping du Domaine des Ormes
à Dol de Bretagne

Hébergement : cabane dans un arbre

Activités proposées: piscine, grands jeux,
découverte du site , des animaux et de la vie au camping.



« Nature et découverte »

16 places

Du 19 au 23 Juillet 2021

Au camping du Domaine des Ormes
à Dol de Bretagne

Hébergement : tente

Activités : accrobranche, footgolf,
balade en poney, piscine, découverte du
site , des animaux et de la vie au camping.



Rendez
vous :

Le
5 Juin
9h -12h
à la
Marelle

Ou

dépôt
du
dossier
dans la
boite
aux
lettres



« A L'aventure »

16 places

Du 26 au 28 Juillet 2021

Au camping du Domaine des Ormes
à Dol de Bretagne

Hébergement : tente

Activités proposées : accrobranche,
piscine, jeux,
découverte du site, des animaux
et de la vie au camping.



Conditions d'attributions

- La résidence de la commune
- Inscription à l'une des deux écoles
- Avoir déjà participé ou non
aux camps les deux
dernières années
- Avoir été sur liste d'attente
sans retenue les deux dernières années